

Kiosque et bassin

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 44

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

AVIS. — *Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1895, recevront ce journal gratuitement durant les mois de novembre et décembre de l'année courante. — Prix de l'abonnement : Pour la Suisse, fr. 4,50 ; pour l'étranger, fr. 7,20.*

Pour les tramways.

Il est encore des centaines, des milliers de Lausannois qui ne croient pas encore aux tramways, malgré tout ce qui en a été dit dernièrement, soit dans nos journaux, soit au sein du Conseil communal.

Il y a en effet, dans notre bonne ville, tant de projets qui sont sur le tapis depuis nombre d'années, et dont nous n'avons jamais pu voir la réalisation, que lorsqu'on nous parle maintenant de quelque entreprise nouvelle, nous n'avons plus confiance, nous ne pouvons plus y croire.

Eh bien, pour lutter contre cette maladie du *statu quo* qui afflige Lausanne, pour éviter les oppositions de tout genre qui se font jour dès qu'un homme d'initiative, une Société ou une administration veut marcher avec les progrès du jour, nous pourrions peut-être utiliser avec succès le moyen employé en pareille circonstance, par les Américains de Californie. Il mériterait tout au moins d'être sérieusement étudié.

C'était à l'époque où il s'agissait de construire le grand chemin de fer qui va de New-York à San-Francisco, en traversant tout le continent du nouveau monde, des rivages de l'Atlantique à ceux de l'océan Pacifique.

Ce travail gigantesque soulevait de grosses objections et l'on se heurtait à des difficultés de toutes sortes qui semblaient inextricables.

Eh bien, pendant de longues années, et tant qu'on rencontra de l'indifférence ou de la mauvaise volonté à propos du chemin de fer projeté, aucun mandat électif ne fut obtenu en Californie sans que le candidat n'eût fait la déclaration formelle de s'employer de son mieux pour arriver à une solution.

A moins d'être partisan de cette grande entreprise, on ne fut plus rien, ni mem-

bre du Congrès, ni magistrat, ni fonctionnaire, pas même garde champêtre.

Et le chemin de fer se fit.

Electeurs lausannois, vous connaissez maintenant le moyen ; vous n'avez qu'à le mettre en pratique. Nous avons la ferme conviction qu'il aura son petit effet.

Kiosque et bassin.

Le kiosque des journaux, placé près de la fontaine de la Palud, préoccupe fort désagréablement, et depuis longtemps déjà, les habitants de ce quartier. Les nombreuses démarches faites à ce sujet auprès des autorités communales ont donné lieu à un rapport lu dans la dernière séance du Conseil communal, et dont nous reproduisons ici les principaux passages, suivant le désir qui nous en a été exprimé de divers côtés.

Le 6 mai 1891, une pétition, signée par 27 habitants de la Palud, était adressée à la Municipalité, en vue d'obtenir l'enlèvement du kiosque, dont le « casque rond bariolé et le drapeau fédéral en fer », offusquent journallement leurs yeux et empêchent de voir les devantures des magasins.

Les pétitionnaires disaient entre autres :

La présence du kiosque en cet endroit est fort regrettable et nuit à l'aspect de la place de la Palud, la plus pittoresque de la ville. En effet, les peintures et l'architecture de l'Hôtel-de-ville, ainsi que la fontaine, qui date de 1585, sont fort remarquables, et chacun reconnaît que, dans son ensemble, cette place constitue une des parties les plus intéressantes du vieux Lausanne. C'est du reste là que le Major Davel a travaillé à l'indépendance de son pays et qu'il a vu ses nobles efforts couronnés par une arrestation arbitraire.

Eh bien, de quelque côté qu'on débouche sur la place, c'est le kiosque et toujours le kiosque qui s'offre à l'œil et masque le profil de la statue de la Justice qui décore la fontaine.

Une autre considération à l'appui de cette demande était celle de la célébration très prochaine des fêtes universitaires. La décoration soignée que se proposaient de faire, à cette occasion, les habitants du quartier, deviendrait

impossible, vu la note discordante qu'y apporterait inévitablement l'horrible kiosque.

Le 15 mai, à la veille de ces fêtes, la Municipalité fit droit, dans une certaine mesure, aux vœux des pétitionnaires ; c'est-à-dire que le kiosque, qui se trouvait placé en face de la pharmacie Morin, fut transporté, provisoirement, en face de la pharmacie Grandjean, la Municipalité estimant sans doute que chacun de ces deux concurrents devait en avoir sa part.

Les fêtes terminées, cet édifice fut remplacé à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui.

Il est juste d'ajouter que cette opération eut lieu aux frais du comité de quartier.

Un échange de lettres s'ensuivit entre la Municipalité et les pétitionnaires, ceux-ci persistant dans leurs réclamations. Mais la Municipalité étant liée par un bail à l'Agence de journaux de Genève, et examinant la question de savoir si le kiosque ne pourrait pas être installé dans une autre partie de la ville, ajourna toute décision définitive.

Les choses en restèrent là jusqu'au 9 juillet 1894, où une nouvelle pétition, adressée, cette fois, au Conseil communal, et signée par 54 propriétaires ou habitants des immeubles de la Palud et d'une partie de ceux des rues du Pont et de la Mercerie, vint raviver toute la question.

Cette pétition faisait valoir les mêmes arguments que la précédente, et demandait en outre que le petit bassin de la fontaine, ainsi que le mur en demi-lune qui le masque, fussent enlevés et remplacés par la continuation de l'escalier entourant la fontaine.

Chose curieuse, une troisième pétition, datée du 14 juillet suivant, et signée par plus de 180 habitués du kiosque, était envoyée à la Municipalité auprès de laquelle ceux-ci protestaient vigoureusement contre les précédentes pétitions, et affirmaient que le kiosque ne nuisait en rien à la fontaine et ne masquait qu'imperceptiblement la façade de la maison voisine !...

A la lecture de ces diverses pièces, Messieurs les membres du Conseil, n'avez-vous pas été singulièrement frappés de l'esprit d'entente et de l'unité de vues qui paraissent régner dans les quartiers d'où elles émanent ?

Ici, c'est une pétition faisant observer que de quelque côté qu'on arrive sur la place, « c'est le kiosque et rien que le kiosque qui frappe la vue, sacrifiant ainsi le gracieux profil de la fontaine. »

Là, c'est une autre pétition affirmant absolument le contraire.

Ailleurs, encore, nous voyons les pétitionnaires vanter chaudement l'aspect pittoresque de la place de la Palud, ainsi que le style architectural de l'Hôtel-de-Ville; puis, dans une lettre subséquente, proposer, comme un des emplacements où le kiosque pourrait être transféré, le trottoir qui longe cet édifice !

Qu'on nous permette maintenant une petite digression historique.

En invoquant le fait que la fontaine de la Palud aurait été témoin de l'arrestation de Davel, les pétitionnaires commettent une erreur incontestable. Divers historiens, dont la compétence ne peut être mise en doute, et dont les écrits sont basés sur des documents authentiques, racontent ainsi cet incident : « Après que Davel eut soupé au Lion d'Or avec son ami le Contrôleur, celui-ci lui offrit un logement dans sa maison, située en face, où il coucha. C'est en sortant de là que le lendemain, entre six et sept heures du matin, au moment où il se disposait à monter à cheval, qu'il fut arrêté. Il remit son épée, et on le conduisit, *par derrière la ville*, au Château. »

La fameuse campagne dirigée contre le kiosque de la Palud a été chantée dans une pièce de vers adressée gracieusement aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que cette composition ne brille ni par la mesure du vers, ni par la richesse des rimes, que les hiatus y abondent et que rien au monde n'est plus dur à lire. C'est au point que si la question qui nous occupe devait inspirer souvent de pareilles compositions, nous nous empresserions d'adresser, à notre tour, une requête à la Municipalité et de lui dire, au nom de la langue française et de la poésie, au nom de la littérature romande : « Hâtez-vous, Messieurs, d'enlever du même coup et le kiosque et la fontaine ! »

Il est vrai que le titre de cette pièce : *Grande ringue*, désarme un peu la critique.

En définitive, que demandent les pé-

titionnaires ? Ils vous demandent tout d'abord le déplacement du kiosque de la Palud, et ensuite la suppression du petit bassin de la fontaine.

Sur le premier point, messieurs, votre commission a dû reconnaître que la plupart des griefs exposés par les pétitionnaires sont fondés. La présence du kiosque, tout près de ce petit monument, dont il coupe ou masque totalement l'élégante silhouette, est d'un effet vraiment fort désagréable à l'œil.

Et cet état de choses ne tend guère à s'améliorer ; au contraire, on a pu constater depuis quelques semaines, que la statue de la *Justice* n'a plus seulement le kiosque dans son voisinage immédiat, mais qu'elle a encore pour compagnon un rôtiiseur de châtaignes. Encore un marchand de nougat de l'autre côté, et l'entourage sera complet au point de vue artistique.

Nous nous permettons de rappeler ici, à la Municipalité, la requête qui lui fut adressée en 1892 par la Section vaudoise de la Société des peintres et sculpteurs suisses, tendant à ce qu'il soit fait, en vue d'une restauration éventuelle de la fontaine, un moulage de sa statue.

Il serait, en effet, d'intelligente et bonne administration de chercher, par tous les moyens possibles, à conserver ce vénérable souvenir des temps passés, cette statue tenant en mains ses balances et paraissant écraser sous son poids les quatre figurines représentant, dit-on, l'Empereur, le Sultan, le Pape et un autre souverain, comme pour nous montrer que la justice est au-dessus de toutes les puissances humaines.

Quant à ce qui concerne la suppression du petit bassin, votre commission trouve aussi que ce serait là une amélioration fort désirable et qui rendrait à l'antique fontaine son aspect primitif. Non-seulement le petit bassin la dépare, mais il offre fréquemment un aspect fort désagréable, répugnant même, par les eaux sales dont il est rempli et les divers ustensiles qui y surnagent pêle-mêle.

Votre commission s'empresse d'ajouter que la Municipalité, loin d'être hostile aux vœux des pétitionnaires, s'en est, au contraire, sérieusement préoccupée. C'est ainsi qu'elle a dénoncé, pour le 25 décembre prochain, le bail concernant le kiosque ; et nous avons la conviction qu'elle profitera de cette situation pour opérer le déplacement de celui-ci.

La question relative à la suppression du petit bassin est actuellement à l'étude. Il s'agirait, si nous sommes bien informés, non-seulement d'enlever ce bassin, mais d'opérer le déplacement de la fontaine tout entière, de façon à l'installer un peu plus à l'occident, sur un terrain de déclivité moins grande, tout en déga-

geant l'étroit passage qui la sépare des maisons voisines.

Ensuite des considérations qui précèdent, votre commission, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur, Monsieur le Président et Messieurs, de vous proposer de renvoyer, avec recommandation, à la Municipalité, la pétition qui vous a été adressée, le 9 juillet 1894, par les habitants du quartier de la Palud.

Le rapporteur,

L. M.

Boutefat et Abremet.

L'est on rudo afféré què la dzalosi. Ne parlo pas dè la dzalosi dâi z'amoeirâo et ni dè cllia dâi z'hommo mârîâ, rappoo à l'ao pernettès ; mâ dè la dzalosi dâi dzeins dè meti ; kâ n'est pas râ dè vairè on boutequi dzalao de n'auto boutequi, on carbatier dzalao de n'auto carbatier ; on mândzo de n'auto mândzo, et mémameint on copa-bou de n'auto copa-bou, et dein ti lè meti cein va on bocon dinsè. Na pas ètrè conteint qu'on collègue fassè bin sè z'afféré, y'ein a que lè vouldriont vairè fèrè lo betetiù, et tot avâi por leu, et portant tsacon dussè avâi sa pliaçe dein stu mondo. Ne sont pas ti dinsè, Dieu sâi bèni, et y'a onco dâi dzeins dâo mémo meti que sè cosont dâo bin.

Y'a on part d'ans, dou carbatiers dè pè Sin Surpi que restâvont decoutè l'on dè l'auto, viquessont ein tant bons vesins que 'na demeindze que ion dévessâi allâ défrou avoué sa fenna, va tsi son vesin lâi porta la cllia dè la cava ein lâi deseint : « Fâ mè vâi on servico : dusso sailli avoué ma fenna, et se vint cauquon demandâ à bâirè tsi no, ariâ tou la bontâ d'allâ lè servi ? »

— A ton servico, » repond lo vesin, et l'a fé ein tota concheince, que ma fâi : respet !

Boutefat et Abremet n'étiout pas dè cllia sorta. Boutefat fasâi lo tia-caïon et avâi onnna boutequa dè chertiutier, tandi qu'Abremet, que tegnâi onnna boutequa d'espicièri, veindâi assebin dâo lard, dè la penna et dâi bocliès dè sâo-cesse. Lè dou gaillâ étiout dzalao què dâi tonairès l'un su l'auto, et m'einlèvine se on bio dzo Boutefat n'a pas bailli onnna taupâie à Abremet qu'a z'u on ge potsi et qu'a portâ plieinte.

Quand sont z'u dévant lo dzudzo dè pé po paraitrè, Abremet a du racontâ coumeint cein étâi z'u.

— Passâvo dévant tsi Boutefat, qu'est mon vesin, se fe, et ein passeint mè su met dinsè à renicllia... et à derè : « On cheint lo caïon ! » que l'étâi bin veré. Quand y'é repassâ, Boutefat étâi su sa porta, et mè ràodzi s'on ne cheintâi pas adé pe foo, et y'é onco de : « On cheint lo caïon ! » Et y'é onco repassâ on part dè iadzo ein deseint : « On cheint lo caïon ! »